

Les broyeurs associatifs



Smictom des Forets

2 Rue Gilles de Roberval

35340 Liffré

[Voir le site internet](#)

Stéphanie Ferard

s.ferard@smictom-forets.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Le SMICTOM des Forêts s'est engagé dans la démarche de PLP le 15 décembre 2009. Dans l'optique de mobilisation d'acteurs autres que les prestataires habituels du SMICTOM, une coordinatrice issue du milieu associatif a été recrutée afin de mettre en place et développer ces nouveaux partenariats. Durant la phase diagnostic du PLP, les acteurs associatifs ont rapidement manifesté l'intérêt du broyage. Leur problématique : les coûts d'acquisition et d'entretien difficiles pour certaines structures à assumer. D'où la naissance du projet : une mise à disposition de 4 broyeurs associatifs pour l'ensemble des associations du territoire.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Sensibiliser les habitants à l'intérêt de gérer leurs déchets verts à leur domicile (éviter les nombreux allers-retours à la déchèterie).

Réduire la part des déchets verts à la déchèterie

Favoriser les pratiques de paillage

Proposer un outil complémentaire au compostage (apport de structurant)

Impliquer de nouvelles structures dans la démarche du PLP

Résultats quantitatifs

L'opération a été lancée officiellement le 16 mai 2011. au 31 décembre 2013, les résultats sont :

- 14 communes sur 17 sont couvertes par le dispositif
- au moins 2 démonstrations-formations faites par le SMICTOM des Forêts par année
- 68 démonstrations relayées par les acteurs du PLP (élus et associations)
- 31 associations conventionnées et d'autres se renseignent
- près de 300 utilisateurs pour leurs besoins personnels
- 800 h de broyage
- Près de 55 t de broyats

Résultats qualitatifs

Cet outil qui peut paraître très technique à la base est devenu un outil de communication explicite pour les habitants et simple d'utilisation.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Dans le cadre du développement de partenariats avec les associations et sur leur suggestion, le SMICTOM des Forêts propose le prêt de broyeurs à végétaux permettant aux membres de ces associations de broyer leurs branchages et de renforcer les pratiques de gestion domestique des biodéchets. Le projet a été co-construit avec les acteurs-utilisateurs : outre le matériel mis à disposition, c'est surtout une manière d'impliquer des acteurs non ciblés au départ dans la démarche du PLP.

- Le diagnostic du PLP réalisé en 2009 a fait ressortir une demande concernant le broyage à domicile
- Au-delà de la satisfaction d'un besoin exprimé, le broyage à domicile à plusieurs intérêts

Il permet de conforter la pratique du compostage domestique : apport de structurant, augmentation des quantités compostées, manipulations facilitées

Il permet de développer la pratique du paillage et de conserver beaucoup plus de déchets de jardin à domicile (et diminue donc les apports en déchèteries)

- Le partenariat avec les associations a de nombreux avantages

Il simplifie la gestion des broyeurs pour la collectivité

Il favorise la communication de proximité sur les bonnes pratiques de compostage, la pratique du paillage et d'une manière générale sur la valorisation des biodéchets dans le jardin.

Le contact régulier et les échanges permettent d'élaborer d'autres types d'action de prévention avec elles.

Remarque : il n'y a pas d'objectif ambitieux sur quantités broyées, l'opération vise en priorité le renforcement des pratiques de gestion domestique, relayé par les associations.

Planning

2010

Juin : mobilisation des partenaires

Mise en place de groupe de travail

Comité de pilotage d'octobre : validation de l'idée

Proposition lors des orientations budgétaires au comité syndical de novembre

Validation du budget au comité syndical : décembre

2011

Délibération en janvier

Elaboration d'une fiche technique type cahier des charges

Consultation sur devis

Réalisation d'une convention (concertation avec les acteurs)

Achat des broyeurs et de leurs accessoires (remorques, casques, gants, visières...)

Réalisation de fiches de sécurité simplifiées

Journée de lancement

Organisation de démonstrations-formations

diffusion large de la convention d'utilisation (les associations revoient cela également avec leur bureau et/ou conseil d'administration) par le biais des élus relais, communes, presse locale, réseau local...

Contractualisation

La réservation par l'association (planning) prévoit 2 usages :

- par l'association pour une démonstration lors d'un évènement
- par ses adhérents à des fins personnelles.

Le prêt est accompagné de conseils,

Retour du broyeur : évaluation avec les utilisateurs

Vérification des appareils pour nouveaux prêts

Réunion bilan avec les associations signataires et invitation des associations en cours : bilan de l'opération et réajustements à apporter (fonctionnement, convention...)

2012

Suite à la première expérimentation, abandon du modèle bio 60 (malgré la qualité de son broyat, les utilisateurs le trouvent moins pratique)

Extension de l'expérimentation sur 2 autres modèles de acceptant des tailles de branches plus élevées (entre 7 et 12 cm) Eliet Major et Bio 230

Recherche d'un nouveau point de retrait excentré en partenariat avec une commune (volontariat, modalités de mise à disposition du personnel...)

Continuité de l'action comme en 2012 pour le fonctionnement du projet

2013

Mise en place d'un nouveau point d'accès en partenariat avec une commune

Analyse de l'action ...

Fin 2013 décision de maintenir l'action cependant, le matériel bio 230 est inadapté au projet (il sera dédié uniquement à des chantiers spécifiques)

2014

Stabilisation du projet avec 2 points de retraits proposant chacun 2 modèles (2 tailles différentes) de broyeurs. Pour simplifier les échanges, les jours de prêts et de retour dans la semaine sont fixes.

Moyens humains

4 à 6 h / hebdomadaire A3P

4 h/ semaine agent EPCI prêt et entretien broyeur

1,5 h /semaine agent communal (mairies concernées)

Moyens financiers

1ere expérimentation (eliet minor + bio 60)

12 000€ TTC les 4 broyeurs et leurs accessoires

Tps agent non évalué mais en moyenne pour le moment entre 4 et 6 h par semaine y compris le temps de coordination

2e expérimentation (eliet major + bio 230)

3 000 € TTC Eliet Major

11 000 € TTC Bio 230

Moyens techniques

Broyeur Eliet Minor

Broyeur Bio60 Caravaggi

Remorques

Caisse de rangement des accessoires

Casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles

Gants

Lunettes ou visière

Fiche de sécurité

Convention et annexe

Classeur de suivi (entretien)

Autres informations techniques complémentaires :

Taille des branches acceptée par les broyeurs : environ 5 cm de diamètre (eliet m inor et bio 60), entre 7 et 10cm (eliet major), entre 12 et 15cm pour le bio 230

Prêts des broyeurs en moyenne sur 1 semaine avec passage chez plusieurs adhérents de l'association emprunteuse

Communication sur le dispositif : [Réseau des élus relais](#), [réseau du PLP local](#), [affiche en déchèteries](#), [communication dans les bulletins municipaux volontaires](#), [articles de presse...](#)

Mode de broyage : chaque utilisateur broie lui même ses branchages souvent en présence de d'autres adhérents de l'association.

Lieu de retrait des appareils : local technique du SMICTOM (lieu excentré), un deuxième lieu de retrait avec une commune partenaire

Partenaires mobilisés

Il s'agit ici des premiers partenaires mobilisés pour le montage du projet

ADEME Bretagne

Les Elus du SMICTOM des Forêts

Association des Familles du Pays de Liffré

La Bouëxière environnement

Trait d'Union de Liffré

Ecologie Systèmes de St Germain Sur Ille

Amicale Laïque de St Médard Sur Ille

Au Fil d'Ercé

Les Rotes d'Ercé

OCAVI

Raymond Quérat, habitant

Aujourd'hui la liste des associations conventionnées est sur le site internet du SMICTOM des Forêts <http://www.smictom-forets.fr/component/content/article?id=71>

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Une opération assez simple au final à mettre en place, les interrogations ont été soulevées sur le type de matériel pouvant « *circuler dans plusieurs mains* » et la question de la responsabilité du SMICTOM des Forêts en cas d'accident. Le SMICTOM des Forêts est assez satisfait de la démarche puisque l'année 2012 aura été l'année où il était souhaité de développer l'accessibilité à ce type d'outil (pratique et de communication) sur une autre partie du territoire qui actuellement se saisit un peu moins de la question . De nouvelles associations ont effectivement adhéré à la démarche du fait de cette proximité...

Le projet a été co-construit avec les acteurs-utilisateurs : outre le matériel mis à disposition, il s'agit surtout d'une manière d'impliquer des acteurs non ciblés au départ dans la démarche du PLP

Le fait que les associations puissent donner leur avis sur l'utilisation et qu'elles voient également que nous essayons de trouver ensemble les meilleurs compromis ont permis d'établir un climat de confiance et d'aborder d'autres sujets de prévention avec elles.

Difficultés rencontrées

Attention, même s'il est difficile d'estimer le temps d'entretien du matériel, il est nécessaire qu'un agent (si traité en régie) soit référencé et de lui dégager le temps nécessaire au bon fonctionnement.

Recommandations éventuelles

Pour le retrait et retour des matériels, il est intéressant de les prévoir dans l'idéal des créneaux fixes 1 ou 2 fois dans la semaine y compris le samedi (disponibilité des habitants).

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | ASSOCIATIONS | MENAGE | COOPERATION LOCALE | BIODECHET

Dernière actualisation

Avril 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Véronique MARIE

veronique.marie@ademe.fr

Direction régionale Bretagne